

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : TIFON GEL FORCE

Code du produit : 4789

Producteur/fournisseur :

FONLUPT SA

BP 159

07106 ANNONAY CEDEX

FRANCE

Tél : (33) 4-75-33-75-00

Fax : (33) 4-75-33-37-38

Service chargé des renseignements : département sécurité du produit.

2. Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique :

Description

Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci-après et avec des additifs non dangereux

Composants contribuant aux dangers :			
CAS : 64742-48-9 R65-66 EINECS : 265-150-3	naphta lourd (pétrole), hydrotraité	rXn ;	10 - < 25%
CAS : 24938-91-8 R36/38	Isotrideceth 5	r Xi ;	2.5 - < 10%

Indications complémentaires :

Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 10.

3. Identification des dangers

Principaux dangers : néant

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement : Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la « Directive commune de classification pour les préparations de la CE » dans la dernière version valable.

Système de classification : La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4. Premiers secours

Indications générales : Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau : En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction :

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants par de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Equipements spécial de sécurité : aucune mesure particulière n'est requise.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles : non nécessaire

Mesures pour la protection de l'environnement : Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

Méthodes de nettoyage/ récupération : Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure) .

Indications complémentaires : Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

7. Manipulation et stockage

Manipulation :

Précautions à prendre pour la manipulation : Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation

Stockage :

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun : non nécessaire

Autres indications sur les conditions de stockage :

Température minimale de stockage 5°C

Température maximale de stockage 35°C

Température de stockage recommandée : 20°C

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs- seuil à surveiller par poste de travail : Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Indications complémentaires : le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipement de protection individuel :

Mesures générales de protection et d'hygiène : Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: non nécessaire



Produits à usage unique / Disposable products

Protection des mains :

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit/la substance/la préparation. En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit/la préparation/le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée. Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériel de gants : Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel,

mais

aussi d'autres critères de qualité et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériel de gants : La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux : Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

9. Propriétés physiques et chimiques

Forme	Substance solide
Couleur	Rouge
Odeur	Agréable
Modification d'état	
Point de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition	100°C
Point d'éclair	Non applicable
Température d'inflammation	240,0°C
Auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion	Le produit n'est pas explosif.
Pression de vapeur à 20°C	23,0 hPa
Densité à 20°C	0,952 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Complète
Valeur du PH 10 %	8
Teneur en solvants :	
Solvants organiques	0,0 %
eau	58,0 %
Teneur en substances solides	4,2 %

10. Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses : Aucune réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux : Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD / LC50 déterminantes pour la classification :

64742-48-9 white spirit, hydrotreated petroleum distillate

Oral	LD 50	< 2000 mg / kg (rat)
Dermique	LD 50	> 2000 mg / kg (rat)

Effet primaire d'irritation :

De la peau : Pas d'effet d'irritation.

Des yeux : Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation : aucun effet de sensibilisation connu.

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est pas soumis à une obligation de marquage. En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12. Informations écologiques

Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant.

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation sous forme non diluée ou en grande quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit :

Recommandation : De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères

Emballages non nettoyés :

Recommandations : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. Informations relatives au transport

Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux- route et train)(transfrontalier/domestique) :

Classe ADR/RID- RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux- route et train) :



Produits à usage unique / Disposable products

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux) :

Classe IMDG : -

Polluant marin : Non

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR :

Classe ICAO/IATA : -

15. Informations réglementaires

Marquage selon les directives CEE : Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques. Le produit n'est pas tenu d'être identifié suivant les directives de la Communauté Européenne / la « GefStoffV » = la Réglementation sur les produits dangereux.

Prescriptions nationales :

Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant.

16. Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases R importantes :

36/38 Irritant pour les yeux et la peau

65 Nocif : peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion

66 L'explosion répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Contact : M. Miribel